

SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

DEPARTEMENT ADMINISTRATIF DES MARCHES PUBLICS

Avis de concession domaniale en vue d'exploiter une friterie sur la Place Saint-Josse à 1210 Saint-Josse-ten-Noode

Pouvoir adjudicateur : Administration communale de Saint-Josse-ten-Noode, avenue de l'Astronomie 12-13, 1210 Saint-Josse-ten-Noode – Contact : Département administratif des marchés publics à l'attention de Madame Maide Acar (Tél : 02/220 27 75 ; macar@sjtn.brussels ; marchespublics@sjtn.brussels).

Objet de la concession : le pouvoir adjudicateur recherche un concessionnaire en vue d'exploiter une friterie sur la Place Saint-Josse dans les conditions définies dans le cahier des charges.

Le cahier des charges : est consultable auprès du Département administratif des marchés publics situé Avenue de l'Astronomie 12 à 1210 Saint-Josse-ten-Noode, du 1^{er} juillet 2026 au 1^{er} octobre 2026 du lundi au jeudi de 8h30 à 13h00 et de 14h00 à 15h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00. Une prise de rendez-vous au préalable est exigée (Tél : 02/220 27 75 ; macar@sjtn.brussels ; marchespublics@sjtn.brussels). Veuillez, en premier lieu, vous présenter à l'accueil.

Le cahier des charges est également disponible sur le site internet de la Commune de Saint-Josse-ten-Noode (www.sjtn.brussels, rubrique "<http://sjtn.brussels/fr/la-commune/commerces>", onglet « Concessions »).

Il peut également être demandé **par email** aux adresses email suivantes :

marchespublics@sjtn.brussels ; macar@sjtn.brussels.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter Madame Maide Acar (Tél : 02/220 27 75 ; macar@sjtn.brussels).

Procédure :

1° Date limite de remise des offres : le 2 octobre 2026 à 13h00

2° Les soumissionnaires remettront un dossier d'offre devant obligatoirement contenir les pièces et informations requises aux articles 2 et 3 du cahier des charges et préciseront le montant offert à titre de location annuelle de l'emplacement destiné à l'exploitation de la friterie.

3° L'offre établie sur un support **papier** est envoyée par courrier recommandé ou par porteur au Département administratif des marchés publics, avenue de l'Astronomie 12 à 1210 Saint-Josse-ten-Noode. Elle est glissée sous pli définitivement scellé, reprenant la mention « Friterie Place Saint-Josse » et portant l'indication de la date de la séance d'ouverture des offres (« le 2 octobre 2026 à 14h30 »). En cas d'envoi par la poste, ce pli scellé est glissé dans une seconde enveloppe portant comme indication « Administration communale de Saint-Josse-ten-Noode, Département administratif des marchés publics, avenue de l'Astronomie 12, 1210 Saint-Josse-ten-Noode » et la mention « « Offre friterie » ».

L'offre peut également être envoyée **par email** aux adresses email suivantes : marchespublics@sjtn.brussels ; macar@sjtn.brussels.

4° délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

5° Séance d'ouverture des offres (non publique) : le 2 octobre 2026 à 14h30, Administration communale de Saint-Josse-ten-Noode, Département administratif des marchés publics, avenue de l'Astronomie 12 (2^{ème} étage) à 1210 Saint-Josse-ten-Noode.

Renseignements complémentaires :

- Introduction des recours : devant le Conseil d'Etat, rue de la Science 33 à 1040 Bruxelles dans un délai de 60 jours à partir de la notification de la décision d'attribution de la concession domaniale.
- Cette concession ne s'inscrit pas dans un programme/projet financé par des fonds communautaires.
- Cette concession ne s'inscrit pas dans le cadre de la loi sur les marchés publics.
- La concession domaniale sera attribuée sur base des critères d'attribution spécifiés dans le cahier des charges pour une période de 5 ans

Par ordonnance,
La secrétaire communale
Marie-Rose Laevers

Le Collège des Bourgmestre et Echevins
Emir Kir